

arturbain.fr

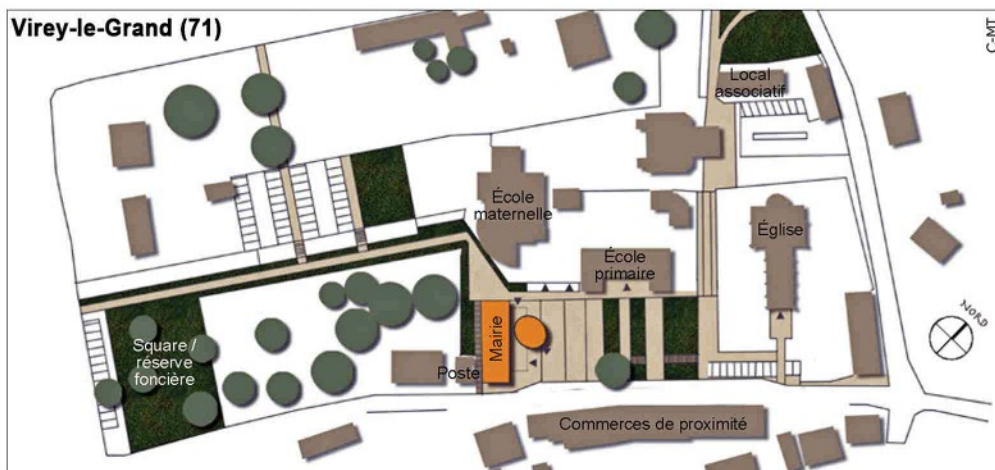
Séminaire ROBERT AUZELLE

## Prix National arturbain.fr 2018

Jeudi 29 novembre 2018

À la Défense, Tour Séquoia

# Revitaliser les centres des villes petites et moyennes



# DOSSIER DE PRESSE

## Communiqué de presse du 04/12/2018 Le Prix National arturbain.fr 2018

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1997 par l'association pour la promotion de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année :

« **Revitaliser les centres des villes petites et moyennes** »

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr), ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le Conseil d'Administration du SRA.

Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

**1/ Le Prix des maires :**

« **Re-habiter le cœur de la bastide** », à Nay (64)

**2/ La Mention qualité architecturale :**

« **Cœur de ville, une opération OPAH-RU** », à Hyères-les-Palmiers (83)

**3/ La Mention qualité de la vie sociale :**

« **Valorisation du patrimoine et revitalisation du centre-ville** », à Luynes (37)

**4/ La Mention respect de l'environnement :**

« **Un jardin pour tous au cœur d'un quartier redynamisé** », à Toulouse (31)

**5/ Mention : « Redynamisation du centre-bourg : création d'un multiple rural », à Preignac (33)**

**6/ Mention : « Aménagement du village circulaire, espaces publics du cœur de ville », à Bram (11)**

En outre, ont été attribués :

- **La meilleure communication** (prix du public présent dans la salle)

« **Re-habiter le cœur de la bastide** », à Nay (64)

- **Le Prix Internet** (ouvert sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) depuis le 13 novembre, 797 voix sur 1255 votants)

« **Cœur de ville, une opération OPAH-RU** », à Hyères-les-Palmiers (83)

Les présentations vidéo des tous les intervenants seront disponibles prochainement sur <http://arturbain.fr/arturbain/prix/2018/>.

Photos disponibles auprès de Aude VASPART : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr) ou 06 20 41 77 19.

Pour tout renseignement s'adresser à Christiane LEVASSEUR, Administratrice du SRA chargée de la communication : [ch-levasseur@orange.fr](mailto:ch-levasseur@orange.fr) ou 06 03 79 73 73.



« Revitaliser les centres des villes petites et moyennes »

Auditorium de la Tour Sequoia



**PRIX DES MAIRES 2018**  
**et Prix de la meilleure communication : NAY**  
 Dominique CICO, Architecte DPLG,  
 Guy CHABROUT, Maire



**Mention qualité architecturale et Prix Internet du Public : HYERES-LES-PALMIERS**  
 Jean-Pierre GIRAN, Maire,  
 Alain LAROCHE, Chef de projet, Camille MOULY, Chargée d'études



**Mention qualité de la vie sociale : LUYNES**  
 Benoît FORT, Architecte DPLG,  
 Bertrand RITOURET, Maire



**Roland PEYLET,**  
 Président du Séminaire  
 Robert Auzelle



**Mention Respect de l'Environnement : TOULOUSE**  
 Marie-Pierre CHAUMETTE, Adjointe au Maire,  
 Miguel BATLLE et Michèle ORLIAC, Paysagistes concepteurs



**Mention : PREIGNAC**  
 Laurent VILLETE,  
 Architecte DPLG  
 Thomas FILLIATRE,  
 Premier Adjoint au Maire



**Mention : BRAM**  
 Catherine ROI, Architecte DPLG,  
 Claudie MEJAN, Maire

Prix National arturbain.fr 2018  
**OPERATIONS SELECTIONNEES**



BRAM



HYERES-LES-PALMIERS



LUYNES



NAY



PREIGNAC



TOULOUSE

**Présentations filmées des intervenants disponibles prochainement sur :**  
[www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

# Association pour la promotion de l'art urbain

## Thème 2018

### Revitaliser les centres des villes petites et moyennes

Les travaux engagés, ces dernières années, avec les services de l'Etat, les professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'œuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National, ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser « **les territoires des petites villes** »

Depuis les années soixante, l'exode rural vers les villes a vidé en partie les territoires de la campagne de leur substance active : fabriques, commerces, services publics, espaces d'échange, foires et autres manifestations.

Le tassement économique et démographique faisant suite à cette période des trente glorieuses et au développement de la mondialisation de l'économie a conforté ce phénomène urbain d'attraction des populations vers les villes et grandes agglomérations.

En outre, force est de constater qu'à partir des années soixante la création de la grande distribution, et le développement des surfaces commerciales en périphérie de ces villes, ont considérablement affaibli le commerce de centre ville et l'animation urbaine qui y était associée.

**Quelles sont les conditions qui pourraient redonner une nouvelle attractivité et décider certains habitants jeunes ou seniors de ces grandes agglomérations et métropoles à venir réinvestir ces villes et villages et commencer à inverser cet exode des campagnes ? Par exemple :**

- la révolution numérique et sa mise en œuvre au plus près des territoires ruraux et des villes moyennes.
- l'aide au recentrage des commerces (services regroupés en centre-ville)
- le développement du haut débit jusqu'au bout des villes et hameaux
- l'ouverture législative du télétravail
- l'aide à l'apprentissage
- la mise en valeur du patrimoine bâti comme celui de la valeur des sols, patrimoine essentiel pour notre avenir commun
- le renouveau d'un cadre de vie plus agréable et enrichissant pour la majorité de nos concitoyens...

**Les maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'œuvre, candidats au Prix 2018** ainsi que les équipes universitaires pluridisciplinaires candidates au Concours international 2018-2019 proposeront des opérations destinées à donner une nouvelle attractivité à ces territoires selon les critères de **Qualité architecturale**, **Qualité de la vie sociale** et **Respect de l'environnement**<sup>1</sup>.

Les candidats au Prix national proposeront des opérations réalisées, et situées dans les territoires de villes moyennes ou de petites villes, inscrites ou non dans une intercommunalité.

---

<sup>1</sup> **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** sur [www.arturbain.fr/](http://www.arturbain.fr/)

(Télécharger le dossier complet : [http://www.arturbain.fr/arturbain/dossiers/documents/G\\_2007\\_referentiel\\_1.pdf](http://www.arturbain.fr/arturbain/dossiers/documents/G_2007_referentiel_1.pdf),

Ou le résumé : [http://www.arturbain.fr/arturbain/dossiers/documents/G\\_2007\\_referentiel\\_2.pdf](http://www.arturbain.fr/arturbain/dossiers/documents/G_2007_referentiel_2.pdf))



# Règlement du Prix national arturbain.fr 2018

## Art 1 : Organisateur

« L'association pour la promotion de l'art urbain », organise chaque année le Prix National arturbain.fr « marque déposée ». Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent.

## Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles : Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et le Concours International, portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain<sup>1</sup>. Elles procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable. Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 29 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle est disponible en téléchargement sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr))

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion à l'association par le versement d'une cotisation laissée libre à l'appréciation.

## Art 4 : Calendrier

**Lundi 23 avril**

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)  
**clôture des candidatures.**

**Mercredi 19 septembre**

tenue du comité de sélection. L'Association informe directement tous les candidats des résultats.

**Mardi 25 septembre**

**Du 28 septembre au 10 novembre :**

Elle intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

**Lundi 12 novembre**

publication des 6 fiches sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) pour permettre :  
1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)  
2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

**Vendredi 23 novembre :**

**clôture des votes (maires et internautes)**

**Jeudi 29 novembre :**

**présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.**

## Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie de l'Association. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 3 à 4 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 7 à 8 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

**Le Prix des maires**, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires, (avant le 25 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

**3 Mentions**, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

**Le Prix du public**, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

**Le Prix Internet**, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner un prix.

La proclamation des résultats est assurée par le Président de l'Association ou son représentant.

## Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr) – site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)**

Adresse postale : Président de l'Association – Prix National arturbain - Arche sud - 92055 LA DEFENSE Cedex

<sup>1</sup>Définition de l'Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement »

# Déroulement de la remise des prix

## Prix national arturbain.fr 2018

sur le thème

*“Revitaliser les centres des villes petites et moyennes”*

**16h30 Accueil - exposition**

**17h00 Ouverture**

**Roland PEYLET**

Président du Séminaire Robert Auzelle

**17h15 Présentation des 6 opérations lauréates**

Bram (11)

**Claudie Méjean, Maire**  
**Catherine Roi, Architecte DPLG**

Hyères Les Palmiers (83)

**Jean-Pierre Giran, Maire**  
**Alain Laroche, Chef de projet**  
**Camille Mouly, Chargée d'Etudes**

Luynes (37)

**Bertrand Ritouret, Maire**  
**Benoît Fort, Architecte DPLG**

Nay (64)

**Guy Chabrout, Maire**  
**Dominique Cico, Architecte DPLG**

Preignac (33)

**Thomas Filliatre, Premier Adjoint au Maire**  
**Laurent Villette, Architecte DPLG**

Toulouse (31)

**Marie-Pierre Chaumette, Adjointe au Maire**  
**Michèle Orliac, Paysagiste concepteur**  
**Miquel Batlle, Paysagiste concepteur**

**18h20 Vote du public**

**18h30 Interlude**

**18h40 Remise des distinctions du Prix national**

**19h00 Cocktail**



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

Maitrise d'ouvrage :

Commune de Bram - rue Chanoine Andrieu 11150 Bram- Tél. : 04 68 76 10 75 - Mail : contact@villedebram.fr

Responsables :

Claudie MEJEAN, Maire de Bram

Présentateur :  
Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Catherine ROI, architecte DPLG (SAS ROI architecture urbanisme paysage, ancienne associée de l'agence URBANE)  
Commune de Bram

Description de l'opération :

Réhabilitation du village circulaire de Bram, centre historique de la commune. Traitement paysager des pieds de façade pour permettre une réappropriation de l'espace public au bénéfice du piéton et de l'habitant, traitement des sols (déclinaison de la pierre calcaire et du galet) pour re-révéler la qualité des espaces publics du cœur de village circulaire et celle des modes constructifs des architectures savantes ou modestes en limite de cet espace. Amélioration de l'accessibilité aux constructions riveraines en reprenant le profil de voirie pour envisager la reprise de seuils compatibles. Intervention sur la reprise des branchements d'eau potable (suppression du plomb et lutte contre le gaspillage), suppression des canalisations en amiante, la reprise des eaux usées et eaux vannes, réflexion globale sur la reprise du pluvial (en partie aérien, en partie souterrain), la reprise de l'éclairage public pour des sources plus économes. Nouveaux espaces plantés dans la ville et création de surfaces non imperméabilisées.  
Stratégie de l'opération sur un temps long. Une étude préliminaire (APS global avec consultation des habitants) en 2008-2009 puis réhabilitation en deux grandes phases de travaux (2010-2015 et 2016-2020) pour réaliser dans une cohérence globale des tranches de travaux d'environ 400 000€ HT par an.

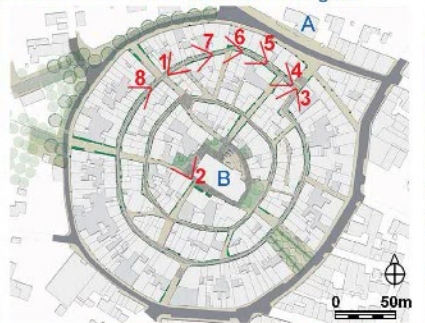
Equipe pluridisciplinaire :

Etudes d'ensemble (AVP global) agence URBANE mandataire BECT bureau d'étude  
Phase 1 (2009-2015) : agence URBANE mandataire - BECT - Gemma CID Technicité urbaine  
Phase 2 (2015-2020) : Gemma CID Technicité urbaine mandataire - Catherine ROI (SAS Roi Architecture Urbanisme Paysage) - Samuel RABILLER, paysagiste (Hêtre Paysage)  
Continuité d'opération : équipe de maîtrise d'oeuvre maintenue malgré les aléas de liquidation et de licenciements (agence URBANE + BECT), remplacée par un mandataire BET Gemma CID (technicité urbaine) - Samuel Rabiller paysagiste (Hêtre paysage) (ex paysagiste agence Urbane) après la liquidation d'Urbane, et Catherine ROI (SAS ROI architecture urbanisme paysage) (ex associée d'Urbane et en charge du projet depuis l'origine) après la liquidation d'Urbane.

## Aménagement du village circulaire, espaces publics du cœur de ville, Bram (11)



- 1- Rue Alazaïs Razeire
  - 2- Parvis de l'église
  - 3- Rue Louis XIII
  - 4 à 8 - Séquence linéaire de la rue Louis XIII à la rue Bayard
- A : Mairie - B : Eglise



### Qualité architecturale

- **Cohérence entre aménagement, composition et fonctionnalité** : création d'un « devant de porte » planté pour stimuler l'appropriation, bande centrale carrossable dont la qualité (béton de gravillon, pierre) n'incite pas la voiture à stationner, remodelage du profil de la rue pour assurer une accessibilité à toutes les constructions riveraines, valorisation de l'architecture simple des maisons par des plantations.
- **Mise en valeur de l'identité du lieu et du patrimoine** : l'église protégée au titre des MH et la forme circulaire sensible dans l'espace public sont valorisées par un travail des rues circulaires d'une manière continue et une distinction légère des radiales par l'emploi du béton de gravillons uniquement et la mise en place de plantations.
- **Matériaux** : pierre calcaire blonde de l'Hérault, galets sciés locaux, gravillons et sables locaux.
- **Echelle humaine prise en compte** dans les proportions des espaces existants et dans leur orientation.

### Qualité de la vie sociale

- **Concertation** conduite en amont de la réalisation avec les élus et les habitants impliqués.
- Implication des services de l'UDAP et du SRA (question archéologique très présente).
- Choix d'entreprises au personnel capable de **conduire de la médiation**.
- **Convivialité** : espaces publics à se réapproprier, plantes proposées incitant aux échanges (entretien, graines, boutures).
- **Accessibilité** : travail du profil en travers et en long pour améliorer les accès aux maisons (reprise des seuils incluse dans l'aménagement).
- **Promenade** : espace agréable devenant un but de découverte (mise en place d'un circuit patrimonial).
- **Valeur symbolique** : la valorisation par le traitement des sols redonne une fierté et une qualité au cœur de la ville circulaire un peu désertée en 2008.

### Respect de l'environnement

- **Gestion de l'eau pluviale** en régime méditerranéen par reprofilage des voies et gestion à ciel ouvert dans les rues de son recueil, réintégration de surfaces perméables (surfaces plantées et gravillonnées). Traitement de la collecte rebranchée sur le système préexistant.
- Apport d'**espaces non imperméabilisés** en pied de façade favorisant la respiration des murs anciens, les échanges air/eau et la biodiversité.
- Gestion de la voiture et **réappropriation de la place des piétons** et des modes doux.
- **Plantations** : palette de plantes méditerranéennes rustiques nécessitant peu ou pas d'arrosage et à la dynamique de conquête naturelle si elles se plaisent dans le milieu.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

**Maitrise d'ouvrage :**

Ville d'Hyères Les Palmiers et Var Aménagement Développement, concessionnaire de la Commune pour le renouvellement urbain du centre-ville

**Responsables :**

Jean-Pierre GIRAN, Maire de la Ville d'Hyères Les Palmiers

**Présentateur :  
Organisme décisionnaire et  
propriétaire du site :**

**Alain Laroche, Chef de projet et Camille Mouly, Chargée d'Etudes - OPAH-RU Hyères Les Palmiers**

Commune d'Hyères Les Palmiers

**Description de l'opération :**

Depuis 1994, la Ville est engagée dans une démarche de renouvellement urbain de son centre-ville. En mai 2018, s'est achevée une 4<sup>ème</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une durée de 6 années (2012-2018), inscrite dans la continuité des précédentes et se déclinant en deux volets : Habitat et renouvellement urbain.

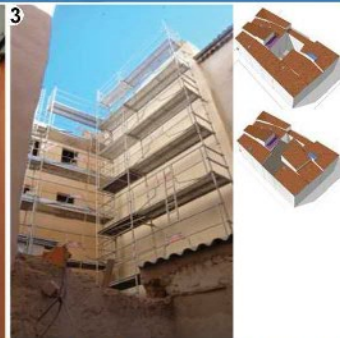
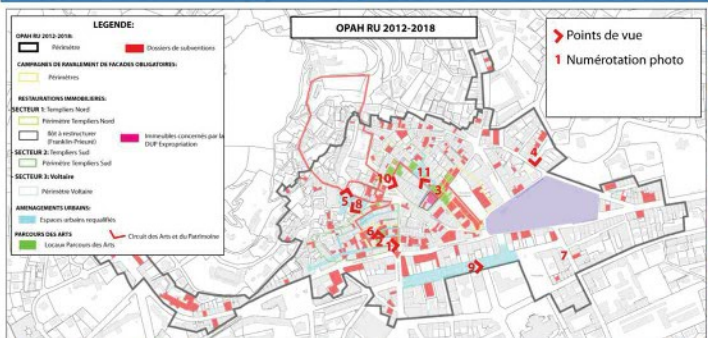
Le volet "Habitat" : inciter les propriétaires du parc immobilier bâti à investir dans l'amélioration de leur logement par l'intermédiaire d'un dispositif d'aides financières et d'un appui technique et juridique. Le but : remettre sur le marché de nombreux logements vacants, améliorer le confort et rendre salubre des logements anciens. Le volet "renouvellement urbain" : opération globale et cohérente pour traiter les dysfonctionnements urbains du centre-ville, notamment dans sa partie la plus ancienne. La mise en place d'outils coercitifs tels que les opérations de restaurations immobilières ont permis à la Ville de traiter des immeubles dégradés, de démolir des îlots insalubres pour aérer le tissu urbain en réalisant des espaces publics ou de réaliser des curetages sur d'autres îlots afin d'améliorer l'éclairage naturel des bâtiments mono orientés. Les campagnes de ravalement de façades sur la Place de la République et le secteur des Savonniers ont permis de parachever la requalification du cadre de vie de ces espaces anciennement laissés pour compte.

Le renouvellement urbain s'est également caractérisé par le réaménagement et la requalification des voiries et espaces publics : places, placettes, traverse, parcs urbains... La convergence de ces actions permet le développement économique et social, la valorisation du patrimoine bâti et la redynamisation commerciale du centre-ville, indéniablement associé à la problématique de son attractivité. La mise en œuvre d'un Parcours des Arts, circuit reliant les lieux historiques de la Ville et jalonné de près de 40 locaux d'artisanat d'art, permet depuis 4 ans de revitaliser des rues longtemps abandonnées.

**Equipe pluridisciplinaire :**

Chef de projet, chargés d'études et d'opérations, négociateur foncier, développeur commercial, architecte-conseil, thermicien, expert copropriétés.

## Cœur de ville, une opération OPAH-RU, Hyères les Palmiers (83)



### Qualité architecturale

- Création d'une **signalétique patrimoniale** pour mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel par l'intermédiaire des métiers d'arts.
- **Campagnes de ravalement de façades obligatoires** dans les règles de la ZPPAUP permettant la restitution des façades d'origine.
- **Réouverture de passages et traverses** afin de développer les circulations douces et créer des itinéraires de contemplation.
- Adéquation des matériaux avec l'Histoire du site (chaux, tuiles canal en terres cuites, mise en valeur d'éléments architecturaux, etc.)
- **Densification des dents creuses et curetage d'îlot** afin de dédensifier les tissus urbains trop denses et insertion de bâtiments contemporains.
- Mise en **cohérence des espaces publics** et traitement qualitatif : alternance de placettes, places, parvis, jardins, traverses, rues.
- Travail de **réintégration d'eau et de végétalisation** dans un espace public très minéral. **Restauration du lavoir** Saint Paul.
- **Mise en lumière des monuments classés** et installation de projecteurs lumineux type gobo projetant des fleurs coupées faisant écho à la spécialité de la ville.

### Qualité de la vie sociale

- **Mixité sociale** par la réhabilitation d'immeuble mixte en termes de loyers (loyer libre, loyer très social, loyer social et intermédiaire) et typologies.
- Création d'**espaces de rencontre d'échange** : places et placettes, zones de rencontres, élargissement de trottoirs.
- **Accompagnement personnalisé** des propriétaires modestes pour les aider à trouver des financements pour leur reste à charge.
- Intégration de **locaux artistiques redynamisant** un secteur en difficulté (habitat dégradé et locaux commerciaux fermés).
- **Accompagnement au relogement temporaire** des personnes dont le bien est en réhabilitation lourde. Gestion d'un parc de logement dédié.
- **Consultation régulière des CIL** (comité d'intérêt local) pour répondre au plus près des besoins des habitants

### Respect de l'environnement

- **Réinvestissement de friche urbaine** pour la création d'espaces ou équipements publics.
- **Valorisation des panoramas** sur les points hauts du centre ancien.
- Création d'une signalétique patrimoniale et d'une table d'orientation afin de **sensibiliser le visiteur au grand paysage**.
- Développement des **circulations douces et réduction de l'accès voiture** dans le centre ancien.
- **Traitement des eaux de ruissèlement** du Béal, création de bassin de rétention.
- Mise en place de **conteneurs enterrés, tri sélectif**, local poubelle en pied d'immeuble, habillage des containers extérieurs.
- Subventions pour des propriétaires occupants et bailleurs pour **lutter contre la précarité énergétique** à l'échelle du logement et de l'immeuble.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

**Maitrise d'ouvrage :** Ville de Luynes - Place des Victoires B.P.16 37230 LUYNES - Tél. : 02 47 55 35 55 - Mail : mairie@luynes.fr

**Responsables :** Bertrand RITOURET, Maire de Luynes - Julia DUFAY, Responsable urbanisme, Ville de Luynes

**Présentateurs :** Benoît FORT, architecte DPLG et DESCHMA, VIA architectes

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Ville de Luynes

**Description de l'opération :** La ville de Luynes a exprimé une volonté forte de requalification de ses aménagements urbains et de valorisation du patrimoine architectural de son centre ville par la création de nouveaux équipements culturels. Il existait avant intervention deux sites bâtis abandonnés mais très proches, au cœur de la commune et qui ont offert l'opportunité de continuité des parcours urbains et de multiplication des usages. Le projet tente donc d'allier modernité et préservation de l'existant, par la réhabilitation d'un patrimoine historique, la création d'extensions et son accroche à l'espace public. Ce projet a été retenu par la Mission Val-de-Loire pour illustrer l'intégration de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Val-de-Loire / Patrimoine UNESCO.

**Equipe pluridisciplinaire :**

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Benoît FORT, VIA ARCHITECTES, | Architecte mandataire         |
| Agathe TURMEL, VOLGA,         | Paysagiste                    |
| Carlos RIOS, ECRH,            | Economiste de la construction |
| Alain DREUX, SICAASSYSTEM,    | BET structure                 |
| Laura CAILLOT, GT2e,          | BET Electricité               |
| Franck LEFEUVRE, IGCEB,       | BET PB CVC                    |
| Alexis TREMEAU, ALTERNATIVE,  | BET Acoustique                |

## Valorisation du patrimoine et revitalisation du centre-ville, Luynes (37)



### Qualité architecturale

- **Restaurer et intégrer** : mise en valeur de la grange du XVI<sup>e</sup> Siècle, élément majeur du patrimoine et se distinguant par rapport aux bâtiments alentours. L'extension contemporaine s'y adosse avec sobriété (photos 2 et 3)
- **Conserver et prolonger** : pour le second ensemble immobilier existant, l'intervention recompose un ensemble cohérent en conservant l'identité urbaine et l'épannelage traditionnel du bâti de Luynes.
- Implantation de **trois entités programmatiques** correspondant aux trois volumes articulés autour d'un noyau de liaison commun. Chaque volume s'oriente en fonction de sa destination et de son prolongement extérieur (photos 1,4,5,6).
- L'identité de chaque lieu se caractérise par le patrimoine, le traitement architectural et de l'aménagement extérieur en prolongement. Le choix de matériaux (pierre de tuffeau, acier, bois) participe également à l'identité du projet.

### Qualité de la vie sociale

- **Appropriation des habitants facilitée** par la création et l'intégration de nouveaux équipements culturels ouverts à tout public et de tout âge : cinéma, espace d'exposition, de réception, médiathèque, salles associatives, bureaux d'accueil municipaux.
- **L'ouverture visuelle et les liaisons** entre les différents aménagements crée l'attractivité pour l'habitant et le visiteur de passage; la volonté est de supprimer les porosités et de créer des passages à l'intérieur des îlots urbains.
- **Sécurisation de l'usage de l'espace public** pour les piétons : voiries repensées, aménagement d'un plateau surélevé en jonction des équipements.
- Création de **lieux de rencontre** en prolongement des équipements.
- Les espaces publics en prolongement des équipements restent ouverts et accessibles pour tous sans clôture (usage permanent et convivialité).

### Respect de l'environnement

- Création de **jardins d'usages variés** et de traitement différents, prolongements naturels des équipements et privilégiant la **biodiversité**.
- **Réduction des nuisances** au cœur du centre ville en privilégiant les **circuits piétons** et les liaisons entre équipements, et en ayant apporté un soins particulièrement attentif aux études acoustiques (notamment cinéma vis-à-vis de l'extérieur).
- Insertion maximale des équipements techniques, discrets au cœur du village et du patrimoine bâti.
- Nombreuses **plantations** de parterres fleuris en lanières, qui réinterprètent de manière contemporaine les codes du jardin classique à la française.



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

## Maitrise d'ouvrage :

Ville de Nay, Place de la République CS 70034, 64800 NAY, Téléphone : 05 59 61 90 30  
AMO : Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) 238 Boulevard de la Paix, CS 47524 - 64000 PAU cedex - Tél.: 05 59 80 04 59

## Responsables :

Guy CHABROUT, Maire de Nay - Céline VACHER, Chargée d'opération Société d'Équipement des Pays de l'Adour

## Présentateurs :

Guy CHABROUT, Maire de Nay - Dominique CICO, Atelier Cité Architecture

## Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Nay

## Description de l'opération :

**Nay, Lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt centre bourg 2014** - Dans le cadre de son projet de redynamisation du centre bourg a décidé de développer des projets structurants selon 5 axes majeurs :

**Axe 1 : le projet urbain et les fonctionnalités urbaines / Axe 2 : le traitement de l'habitat et le renouvellement urbain / Axe 3 : le développement touristique / Axe 4 : le développement économique et les services / Axe 5 : environnement et qualité de vie.**

L'intervention s'inscrit dans le cadre des objectifs urbains du 1er axe à savoir :

- le réaménagement du cœur de bastide (places de la République, du Marcadieu et de la Fontaine d'Argent, site Hôtel de ville et marché) pour un centre apaisé - la réorganisation du plan de circulation et de stationnement - la création d'un paysage nocturne - la réintroduction du végétal - permettre la réalisation d'un bâtiment à vocation culturelle (projet porté par la Communauté de communes du Pays de Nay) en lieu et place de l'ancienne gendarmerie.

## Equipe pluridisciplinaire :

Architecte/urbaniste/mandataire : **Atelier Cité Architecture**, Dominique Cico et Bruno Tonfoni / Génie Urbain et environnemental : **Artelia**, Olivier Tuchagues et Jean Louis Caillaba / Paysagiste : **Pays Paysages**, Maité Fourcade et Pierre Laizin / Concepteur lumière : **Yon Anton-Olano** / Consultant mobilités et déplacements : **Sormea** (Dialogue compétitif et AVP)

## Re-habiter le cœur de la bastide, Nay (64)



Le cœur de la bastide avant aménagement



Place de la République AVANT



Place de la République APRES



Projet d'aménagement du cœur de la bastide



Place du Marcadieu AVANT



Place du Marcadieu APRES

## Qualité architecturale

- S'appuyer sur la géométrie du cœur de bastide pour s'assurer de la continuité des actions.
- Retrouver l'axe de composition historique du centre bourg.
- S'inscrire dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans le centre bourg (Allées de Chanzy et rues adjacentes ...).
- Mise en valeur du patrimoine architectural : Halle mairie/marché et la maison Carré inscrit au titre des monuments historiques, Calade.
- Création d'une image nocturne par la mise en place d'un éclairage Led performant (facteur Ulor proche de 0 et réduction de l'intensité par une gestion intelligente de la lumière) et la mise en lumière de la façade de la Mairie et des arcades.
- Permettre la réalisation du centre culturel à l'extrémité de la place du Marcadieu.

## Qualité de la vie sociale

- Projet réalisé au terme d'un dialogue compétitif sous l'égide du programme de revitalisation centre bourg regroupant les élus de la ville (majorité et opposition), un comité d'experts (Architecte conseil de l'Etat, Paysagiste conseil de l'état, Architecte des bâtiments de France...), associations et habitants.
- Par un nouveau partage de l'espace public et la création d'une zone de rencontre permettre de nouveaux usages autres que le stationnement.
- Re-hiérarchisation des espaces publics par un traitement différencié entre les différents lieux.
- Fouille archéologique permettant d'apporter de nouvelles connaissances de l'évolution de la bastide du Moyen âge à nos jours.
- S'inscrit dans une stratégie globale de revitalisation par le renouvellement urbain, le développement du tourisme, le développement économique, le développement des équipements.

## Respect de l'environnement

- Démarche de Labellisation «Citta Slow» de la commune de Nay pour une ville lente
- Recréer un lien entre le coteau et le gave de Pau par le renforcement de la présence du végétal avec la plantation de 150 arbres en remplacement des 50 existants.
- Réduction de - 7% de la surface imperméabilisée par la plantation en pied d'arbres.
- Réduction de - 20% du nombre de place de stationnement sur l'ensemble du centre bourg.
- Utilisation de la pierre naturelle ou de pierre reconstituée (béton désactivé ou balayé) pour les revêtements de sol.
- Augmentation de l'espace réservé aux piétons et cycles (Trottoir et zones de rencontre).



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

Maitrise d'ouvrage : Ville de Preignac - 1, place de la Mairie 33210 PREIGNAC - Tél. : 05 56 63 27 39

Responsables : Jean-Gilbert BAPSALLE, mairie de Preignac

Présentateurs : Jean-Gilbert BAPSALLE, maire de Preignac

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Preignac

Description de l'opération :

Acquisition par la commune d'un îlot en centre-bourg, entre la place de la mairie et l'église classée aux Monuments Historiques. L'îlot initial comporte plusieurs bâtiments en pierre plus ou moins vétustes, notamment celui du Cercle du village désormais abandonné et celui, plus modeste, de l'ancien Octroi. Un vieux chai, une grange, quelques appentis et un petit pré complètent l'ensemble. Le tout est isolé par de hauts murs. Création d'une «pièce urbaine» pour restructurer entièrement cet îlot ancien. Cette pièce est surélevée pour former une protection contre le risque d'inondation lié à la présence du fleuve tout proche. Elle relie les différents bâtiments de l'îlot entre eux et ouvre des passages qui relient les places et les rues.

Quatre formes architecturales la ponctuent :

- une arcade emprunte au portail de l'église la figure de l'arc en plein cintre pour ouvrir un passage à travers l'îlot.
- un large escalier d'accès se combine à l'abri d'un préau vitré en surplomb.
- un ascenseur revêtu de pierre relie le parking-paysagé aux étages du bâtiment de l'ancien Cercle rénové.
- un mur vitré jaune-lumière protège la terrasse ombragée du commerce des nuisances de la rue principale.

Equipe pluridisciplinaire :

ATELIER PROVISOIRE, Architectes - COMPÉTENCES, Ingénierie - Vanessa LEYDIER, Paysagiste

## Redynamisation du centre-bourg : création d'un multiple rural, Preignac (33)



- 1- Entrée de l'îlot face à la Mairie avant/après
- 2 et 3- Vue de l'îlot dans son contexte depuis la route départementale traversant le bourg
- 4 et 5 - Parking paysagé et ascenseur
- 6- Entrée de l'îlot vue depuis le parvis de l'église



### Qualité architecturale

- Valorisation et utilisation du patrimoine ancien du centre-bourg menacé d'abandon progressif.
- Mise en œuvre d'une **forme architecturale contemporaine** dans un contexte patrimonial ordinaire d'aujourd'hui.
- Aménagement de **passages, d'une plateforme** et de dispositifs architecturaux et paysagers qui les accompagnent (arcade, ascenseur, passerelle, mur vitré, préau et jardin suspendus) pour créer une petite **Pièce urbaine**.
- Création de **deux passages traversants** perpendiculaires destinés à **ouvrir l'îlot sur le bourg** et à y laisser entrer la lumière.
- Nettoyage des façades en pierre de taille, recouvrement des façades en moellons par des enduits traditionnels à la chaux de Saint-Astier lissés. Restauration des toitures en tuiles de terre cuite et les chéneaux en zinc. Réfection à neuf des volets en bois, pleins au rez-de-chaussée, persiennés à l'étage. Remplacement des fenêtres en bois par des nouvelles en aluminium.
- Teinte gris-brun, empruntée à d'autres façades dans les rues alentour, est appliquée sur tous les éléments rapportés, en bois ou en acier.
- Le pan de verre de couleur jaune-lumière qui protège la terrasse du commerce est seulement tenu en pied par un épais profil en acier. Son soubassement incorpore l'une des grilles de pierre qui permettent le passage de l'eau sous la plateforme.
- Volume de l'ascenseur entièrement recouvert de plaques de pierre calcaire, y compris sur son sommet que surplombe le clocher.

### Qualité de la vie sociale

- Programme de reconversion destiné à **restituer l'îlot au village et à ses usages**.
- Création d'un **commerce, de bureaux** et de **deux logements à la location**.
- **Liaison douce** : entre la place de la Mairie et le Parvis de l'Eglise permettant une **alternative à l'emprunt du trottoir le long de la route nationale**.
- **Accessibilité** : un ascenseur extérieur rend accessible la plateforme depuis le parking et dessert, via une passerelle, les logements et les bureaux situés à l'étage du Cercle.

### Respect de l'environnement

- Intégration de la **menace liée au risque d'inondation**. Plusieurs démolitions sont pratiquées pour clarifier les lieux et permettre d'améliorer la circulation des flots éventuels.
- Création d'un **jardin suspendu** et d'un **parking paysagé** sur la plateforme du nouvel îlot.
- Places de stationnement engazonnées pour **limiter les surfaces minéralisées**.
- L'eau d'un vieux puits réhabilité est utilisée pour **garantir toute l'année l'arrosage des plantations**.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr



# Prix national arturbain.fr 2018 : "Revitaliser les centres des villes petites et moyennes"

Maitrise d'ouvrage :

Mairie de Toulouse - 1 Place du Capitole 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 22 29 22

Responsables :

Annette LAIGNEAU adjointe au maire, déléguée à l'Urbanisme et l'Aménagement - Mairie de Toulouse  
Marie Pierre CHAUMETTE Adjointe déléguée aux Espaces verts - Mairie de Toulouse

Présentateurs :

Marie Pierre CHAUMETTE Adjointe déléguée aux espaces verts, Mairie de Toulouse

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Toulouse

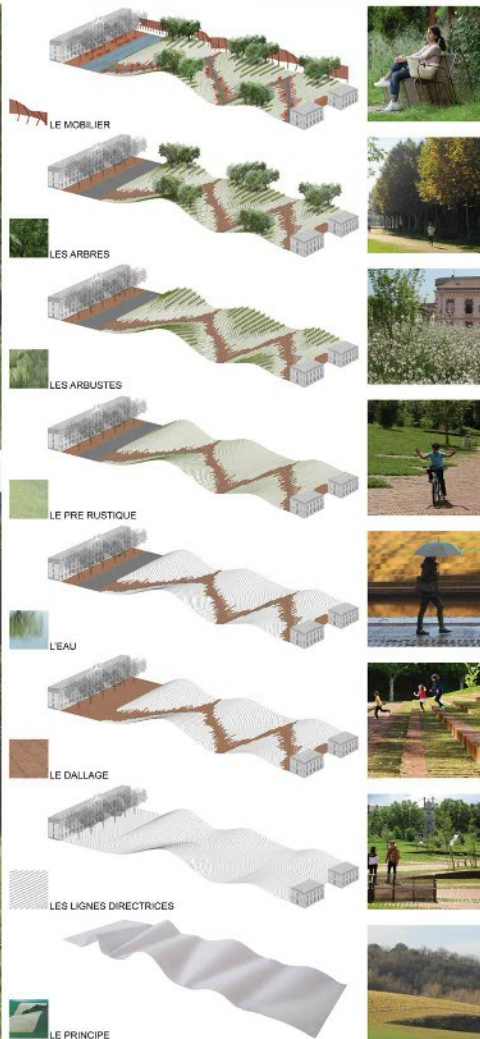
Description de l'opération :

Un grand jardin au cœur de la revitalisation des anciennes casernes militaires.  
Le projet du jardin Niel entre dans le cadre du grand projet de ville du quartier d'Empalot avec la création d'une ZAC qui a été livrée fin 2012 : plus de 500 logements dont 30% de logement social. Ce quartier sera également doté d'un rectorat, d'une maison de retraite. Une crèche multi accueil est déjà ouverte ainsi que la Maison des Associations. Le jardin est pensé comme la pièce maîtresse de liaisons douce entre Garonne et Canal du Midi au travers de la ville. Poupon vert de 20 000 m<sup>2</sup>, il fait le lien entre le quartier d'Empalot et celui de Saint-Agne.  
La présence de restes archéologiques dans le sous sol non fouillé, interdisait de décaisser le sol et donc de planter. C'est la création d'une nouvelle topographie qui a permis de transformer ce grand vide minéral, en un îlot de verdure et de fraîcheur, un jardin pour tout âge et tout public.

Equipe pluridisciplinaire :

Michèle ORLIAC paysagiste concepteur, architecte, urbaniste, **MICHELE&MIQUEL**  
Miquel BATLLE paysagiste concepteur, architecte, designer, **MICHELE&MIQUEL**  
Yves RIO SATEC ingénierie VRD, IFECC OPC

## Un jardin pour tous au cœur d'un quartier redynamisé, Toulouse (31)



### Qualité architecturale

- **Création d'un relief**, ondulant comme une draperie recouvrant le site archéologique et ses trésors et évoquant l'ancienne configuration élevée du site.
- **Aménagement de perspectives** sur des bâtiments militaires encore présents sur le site.
- Relief pensé comme un seul tapis ondulant et chatoyant, à la texture changeante, passant du plus minéral au plus végétal, de l'herbe à la brique, matériau symbolique de Toulouse. Les transitions entre matériaux se font par imbrication. Pas de limites précises, pas de bordures. Les chemins de brique divergent dans l'herbe.
- Le sol du parvis descend doucement vers un vaste **miroir d'eau** qui reflète les grands platanes et la façade de l'ancien bâtiment État Major qui perdu de sa dureté pour devenir un "château" romantique au fond des bois, un château du Grand Meaulnes.
- **Paysages et ambiances diverses** : collines, chemins creux, promontoires et points de vue.

### Qualité de la vie sociale

- Une **réunion de concertation** a permis de recueillir les avis des habitants concernant le projet d'aménagement
- Diversité de **lieux propices à la vie sociale intergénérationnelle** : jeux d'enfants, toboggans dévalant les pentes, aires de pétanque, théâtre de verdure, vaste miroir d'eau où les enfants se rafraîchissent en été.
- Vidé, la bassin devient une vaste **scène pour les spectacles** au pied des gradins qui s'étagent sur le flanc de colline.
- Une **pergola** plein sud, crée des lieux frais et ombragés propices au **repos et à la contemplation**.
- Les habitants ont pris avec joie, possession de cet espace fermé depuis "toujours", de même les passereaux. C'est devenu un havre de paix où les **générations se côtoient sans gêne**.

### Respect de l'environnement

- Topographie : **recyclage de 15000 m<sup>3</sup> de terres d'excavation** des opérations immobilières voisines
- Base des chemins : **recyclage des enrobés existants**, récupérés, triturés et remis en place.
- **Gestion des eaux pluviales** entièrement sur site, obtenue par une base drainante et des sols de brique perméables
- Usage de la brique, **matériau local**, fait de l'argile des sols toulousains, mais nouveau système de pose économique et rapide : des lés de briques assemblées en usine sur une maille métallique et posés sur le sol, avec un engin, comme un "papier peint".
- **Essences végétales locales peu gourmandes en eau**, entretien différencié - ne sont tondus que les bords des chemins, les flancs des collines sont laissés en liberté. Les platanes existants sont préservés et soignés.



arturbain.fr

Séminaire ROBERT AUZELLE

**COLLECTION**  
**DOSSIERS PEDAGOGIQUES**  
**SUR L'ART URBAIN**  
*et*  
**L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE**



**Dossiers généraux et dossiers thématiques**

DGALN





# Dossiers pédagogiques généraux



## **L'art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles de la région Ile-de-France) -**

74 pages -2004

Ces quelques repères ne préconisent ni ville-modèle, ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé, ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire, se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres ; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'ART URBAIN pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité.



## **L'art urbain - 90 pages - 2004**

L'art urbain qu'est-ce à dire...? Il est des notions qu'il faut réinventer, car le sens à donner à ce vocable ne peut être aujourd'hui réduit au mobilier urbain et à l'art de la rue, aux espaces libres urbains isolés du contexte, à la ville issue de la composition urbaine classique... L'art urbain, aujourd'hui, défini par le Séminaire Robert Auzelle pour la promotion de l'art urbain, milite pour que le souci d'éthique du cadre de vie soit une valeur partagée.



## **Référentiel pour la qualité du cadre de vie - 125 pages - 2007**

Certu - Préfacé par Nicolas Hulot, donne, à partir des 80 opérations sélectionnées au Prix national depuis 1997, les principales références relatives à l'appréciation des qualités architecturales, sociales et environnementales d'une opération. Il est proposé comme outil aussi bien pour les élus, les professionnels et les universitaires.



## **Vocabulaire français de l'Art urbain- 186 pages - 2010**

Le vocabulaire français de l'Art urbain est un essai de langage, un recueil de définitions sur l'Art Urbain, qui va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun accessible à tous les citoyens.



## **De l'Espace public - 108 pages - 2016**

De l'espace public est le premier dossier pédagogique de la trilogie : « De l'espace public, élément essentiel, De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie ».

De l'espace public indique les définitions et les enjeux de cette notion, en retrace l'évolution historique en France et propose des exemples imagés d'espaces publics exemplaires.



## **De l'art urbain - 108 pages - 2015**

Ce dossier pédagogique fait suite à celui De l'espace public (Robert Auzelle et le Séminaire RA) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie. Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain. Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.



## **De l'éthique du cadre de vie- 124 pages - 2015**

Les professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, géomètre, paysagiste, urbaniste, ...) exercent une pluralité de métiers, pour programmer, concevoir, réaliser des constructions et des espaces publics. Même si les élus ont plus de responsabilités, par leurs connaissances et leur savoir-faire les professionnels ont une responsabilité spécifique. Partagent-ils les valeurs d'une même éthique professionnelle ? Le respect des lois et règlements est-il suffisant pour garantir la qualité des espaces aménagés ? Le même souci d'évaluation du résultat final sur l'environnement et la personne humaine est-il assumé par chaque professionnel, malgré la fragmentation des actes ?



## Dossiers pédagogiques annuels sur un thème de réflexion



### **La place publique, lieu de vie sociale** - 64 pages - 2006

Certu - Sur le thème « la place publique, lieu de vie sociale » 144 équipes d'enseignants et d'étudiants ont répondu au concours lancé en 2006/2007 en abordant le thème générique de la place publique, en fonction de leur sensibilité et de leur culture spécifique.



### **Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine** - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



### **Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine** - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



### **Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes** - 106 pages - 2008

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de composition avec la nature.



### **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous** - 108 pages - 2009

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de valorisation d'espaces délaissés.



### **Valoriser les espaces vides oubliés** - 86 pages - 2010

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de mise en accessibilité des centres urbains.



### **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?** - 96 pages 2011

Réunit les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national et les esquisses lauréates au Concours international illustrant les problématiques inhérentes à l'extension urbaine et des pistes pour garantir un cadre de vie agréable lors de l'agrandissement des villes.



### **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature** - 88 pages - 2012

Représentants des professions du cadre de vie, opérations sélectionnées au Prix national et esquisses lauréates au Concours international s'inscrivent dans une réflexion se situant en prolongement du « Grenelle de l'environnement » et de ses actions emblématiques, les éco-quartiers, les éco-cités et les trames verte et bleue.



### **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités** - 76 pages - 2013

Représentants des professions du cadre de vie, élus et universitaires se sont interrogés sur la réponse qu'appelle la nécessité de mettre de la qualité dans les territoires trop souvent négligés de l'espace périurbain.



### **L'espace public au cœur du renouvellement urbain** - 74 pages - 2014

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain au sein de quartiers existants.



### **Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts** - 2016

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur la mise en valeur des espaces publics.



**ART URBAIN**

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."

# Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)  
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

**Objet**

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

**Inspirateur**

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

**Quatre manifestations annuelles**

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

**1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel**

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

**2/ Entretiens avec les organisations professionnelles**

permettent de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Ces entretiens sont filmés et diffusés sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Un forum permet de poser des questions aux professionnels et d'entretenir le débat.

**3/ Prix national arturbain.fr**

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr). Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

**4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain**

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

**L'enseignement à distance sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) et les publications**

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

**Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat**

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MTES et MCT) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 25€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.